

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00675
Numéro SIREN : 822 203 683
Nom ou dénomination : FINANCIERE JIMENEZ

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2022 sous le numéro de dépôt A2022/000292

FINANCIERE JIMENEZ
EURL au capital de 10 000 €

Siège social : 47 rue d'en Haut

80440 COTTENCHY

RCS AMIENS 822 203 683

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE FINANCIERE JIMENEZ, SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



BBA expertise

Experts-comptables associés

1, allée de la Pépinière
Centre Oasis Dury
Bâtiment "LE PASSIFLORE"
80000 AMIENS

Tél. 03 60 28 55 66
Fax. 03 60 28 55 96

bba@bbaexpertise.fr

S.A.S. d'expertise comptable - Tableau de l'ordre d'Amiens
Capital social de 40 000 € - RCS AMIENS 421 203 704
n° TVA : FR 78 421 203 704

Monsieur l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime de l'associé en date du 19 septembre 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

➤ **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

	30/09/2021 (€) (12 mois)	30/09/2020 (€) (12 mois)
Indicateurs financiers		
▪ Situation nette	283 361	187 745
▪ Fonds de roulement	197	-30 394
▪ Besoin en fonds de roulement	33 255	32 229
▪ Trésorerie nette	33 453	1 835
Indicateurs économiques		
▪ Chiffre d'affaires	0	0
▪ Résultat d'exploitation	-4 171	-4 143
▪ Résultat financier	221 458	70 576

A partir des ratios ci-dessus, la situation financière de la société est équilibrée et la rentabilité d'exploitation et financière n'appelle aucune observation.

Le résultat du bilan arrêté au 30 septembre 2021 est positif de l'ordre de 218 817 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

➤ **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

Fait à Amiens,
Le 10 janvier 2022

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes
Représentée par

Tony HUCHIN,

